

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

25<sup>ème</sup> année - N°5108 - Jeudi 23 Avril 2026 - Prix : 200 Fc

QUESTION MAYOTTE :

## Le Comité Maore monte au créneau



Le comité Maoré en conférence

### ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :  
541m<sup>2</sup> - 49€/m<sup>2</sup>

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :  
1.500m<sup>2</sup> - 60€/m<sup>2</sup>

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.  
-> 1.200m<sup>2</sup> - 49€/m<sup>2</sup> / -> 2.492m<sup>2</sup> - 49€/m<sup>2</sup>

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :  
4.000m<sup>2</sup> - 49€/m<sup>2</sup>

Contact whatsapp : +269 333 21 02

**05 Dhul-Qidah 1447**  
Prières aux heures officielles  
Du 21 au 25 Avril 2026

**Lever du soleil:**

**06h 12mn**

**Coucher du soleil:**

**17h 59mn**

Fadjr : 05h 01mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 14mn

Maghrib: 18h 02mn

Incha: 19h 16mn



## CONCOURS AFRICAIN DE MÉMORISATION DU CORAN : Mvouni accueille la 7e édition

La septième édition du concours africain de mémorisation et de récitation du Saint Coran s'est tenue à Mvouni ya Bambao sur les hauteurs de la capitale, le dimanche 18 avril. Organisé par la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, l'événement a réuni 55 jeunes candidats venus de différentes localités des Comores, mettant à l'honneur l'excellence, la discipline et l'engagement dans l'apprentissage du livre saint.

La ville de Mvouni ya Bambao a connu une forte affluence, accueillant filles et garçons issus de plusieurs régions du pays. Les participants, âgés de 6 à 18 ans, étaient répartis en deux catégories : la première regroupait les candidats ayant mémorisé l'intégralité du Coran, tandis que la seconde concernait ceux ayant

appris trois chapitres. À l'issue des épreuves, six lauréats dont quatre garçons et deux filles ont été distingués pour leurs performances. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités, dont le mufti de la République, Aboubacar Saïd Abdillah Djamalilayl, des enseignants-chercheurs de l'Université, ainsi que des responsables de centres d'apprentissage coranique. Cette mobilisation témoigne de l'intérêt croissant pour l'enseignement du Coran dans le pays. Le jury, composé de quatre membres dont une femme, a évalué les candidats selon des critères rigoureux. « Le jury applique des normes reconnues dans l'ensemble des concours africains », a expliqué Dr Nouridine Bacha, soulignant la transparence du processus. Les critères d'évaluation portaient notamment sur la maîtrise du tajwid, la précision de la mémorisation et la

qualité de la récitation.

Dans la catégorie de mémorisation complète, Mohamed Chakir Saandi, 18 ans, a remporté la première place. Il participait pour la deuxième fois à ce type de compétition, après une précédente expérience à Mbéni où il s'était classé deuxième. Sa prestation a suscité l'admiration du public et des encadreurs. La seconde catégorie a également révélé de jeunes talents, notamment féminins. Enkidati Saïd Mohamed, âgée de 9 ans et élève en classe de CE1, s'est distinguée par sa maîtrise et son aisance, pour sa première participation à une compétition hors de sa ville. « C'est remarquable de voir des enfants atteindre un tel niveau », a souligné un maître présent. Le président du jury, Dr Saïd Mohamed Kari, a salué « la performance, l'assiduité et la maîtrise des règles de lecture » des candidats, mettant en avant leur



« volonté remarquable dans la mémorisation du Coran ». Dans le même esprit, un enseignant a estimé que « cette initiative renforce la foi et encourage les jeunes à persévérer ».

De son côté, Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir a appelé à renforcer l'attachement au livre saint au sein des familles. « La mémorisation du Coran doit être encouragée dans toutes les familles », a-t-il insisté, soulignant le rôle essentiel

de la communauté. Les lauréats se préparent désormais à représenter les Comores lors d'une compétition africaine prévue en visioconférence, une opportunité de mesurer leur niveau à l'échelle du continent. La Fondation Mohammed VI réaffirme ainsi son engagement en faveur de la promotion des valeurs spirituelles et de l'excellence.

Ibnou M. Abdou

## ÉCOLES EN MOUVEMENT

### Sport et propreté au cœur d'une journée spéciale à Salamani II

À Mohéli, l'École primaire publique de Salamani a accueilli, le 18 avril dernier, une double initiative mêlant compétitions sportives inter-établissements et opération « école propre ». Une mobilisation qui témoigne d'un engagement croissant en faveur d'un cadre éducatif sain et dynamique.

Dès 8 heures, la cour de l'École primaire publique de Salamani, à Fomboni, s'est transformée en un véritable terrain d'animation et de convivialité. À l'occasion d'une journée dédiée à la fois au sport et à la salubrité, plusieurs établissements scolaires de la région ont répondu présents pour participer à cette initiative fédératrice. Les activités sportives ont débuté avec des courses réservées aux

filles, tandis que les garçons se sont affrontés sur le terrain de football, dans une ambiance à la fois compétitive et festive. Au total, six établissements ont pris part à la rencontre : les écoles publiques de Bangoma, Salamani, Kanaleni, annexe Mdjimbia, Fomboni Centre et Application. Cette journée s'inscrit dans le cadre d'un projet porté par BLM (Bundo La Malezi), en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'IFADEM et l'IFEF.

Déployé dans plusieurs écoles primaires publiques de Mohéli, ce programme vise à promouvoir à la fois l'éducation, la citoyenneté et l'hygiène en milieu scolaire. L'EPP de Salamani II figure parmi les établissements bénéficiaires de cette



initiative. Sur place, l'encadreur sportif Mohamed Bouhari, connu sous le surnom de « Mateous », s'est réjoui du bon déroulement des activités. « Dieu merci, les compétitions se déroulent dans de très bon-

nes conditions. Nous avons la participation de plusieurs établissements ainsi que la présence des responsables scolaires et du projet. Le Croissant-Rouge est également mobilisé pour assurer la sécurité des

élèves », a-t-il déclaré.

De son côté, le directeur de l'établissement, Hamada Mdahoma, a exprimé sa reconnaissance envers les autorités nationales, notamment le président de l'Union des Comores, Azali Assoumani, et la gouverneure de Mohéli, Chamina Mohamed. Il a également salué la présence des médias, dont Mohéli Matin, Nioumachoi Dé Hatru et l'ORTC, soulignant l'importance de la médiatisation pour encourager d'autres écoles à suivre cet exemple. Au-delà de la compétition, cette journée aura surtout permis de rappeler que l'école est aussi un lieu d'apprentissage des valeurs citoyennes, où discipline, solidarité et respect de l'environnement vont de pair.

Riwad

## ELECTION DU SNJC :

### Chamsoudine Said Mhadji, le nouveau président

Dans une atmosphère à la fois solennelle et fraternelle Chamsoudine Said Mhadji prend la tête du Syndicat national des journalistes aux Comores (SNJC) à la quasi-unanimité. Une élection qui marque la volonté des journalistes comoriens de miser sur la continuité et le renforcement du syndicat.

Avant de procéder au vote du nouveau bureau pour un mandat de 2 ans, les candidatures ont été présentées. Chamsoudine Said Mhadji, membre actif depuis la fondation du SNJC en 2020, brigait la présidence, Rabiata Abdallah, ancienne secrétaire régionale, au poste de trésorière, tandis que Soidri Said brigait le poste de

secrétaire général. Ali Mohamed Nasra et Abdoulhakim Mohamed ont été cités comme chargés de communication. Tour à tour, les journalistes ont voté pour celles et ceux qui porteront la voix de la profession jusqu'en 2028. Large victoire pour Chamsoudine Said Mhadji, élu président avec 26 voix sur 27. Le nouveau bureau sera également composé de Mohamed Ali Nasra à la communication (13 voix) et de Rabiata Abdallah à la trésorerie. Fort de son expérience de membre fondateur et de ses deux mandats en tant que Secrétaire général, Chamsoudine Said Mhadji a placé sa candidature sous le signe de la continuité et de la protection sociale.

Son engagement, marqué par la gestion de l'intérim durant la crise du COVID-19 et la mise en place de la mutuelle de santé, visait à répondre aux défis urgents de la profes-

sion : la précarité des journalistes, le respect de l'éthique et la lutte contre l'usurpation du titre de journaliste. Sa vision pour un syndicat plus influent et uni a su convaincre ses pairs de la nécessité de préserver les acquis tout en encadrant les nouveaux enjeux numériques. Désormais à la tête du SNJC, Chamsoudine s'engage à transformer cette large confiance en actions au service des journalistes comoriens. Entouré des autres membres, notamment Mohamed Ali Nasra à la communication et Rabiata Abdallah à la trésorerie, le nouveau président entend redonner au syndicat une voix forte et respectée, tant sur la scène nationale qu'à l'extérieur.

Ahmed Bacar, président sortant, y a pris la parole pour présenter son bilan. On sentait le poids des deux dernières années dans la salle. Fierté pour les victoires arrachées, notam-

ment le maintien de la loi sur la protection des sources, salué comme « inoubliable » par plusieurs confrères, et la lucidité face aux chantiers encore ouverts : la faible mobilisation financière, le renouvellement « pris à la légère » de la mutuelle de santé, et la nécessité d'un représentant du SNJC au CNPA. Pour finir des remerciements ont été adressés à l'endroit des avocats qui ont souvent défendu les confrères journalistes en difficulté. Sans oublier un hommage rendu à la défunte journaliste Binti Mhadjou, ancienne membre du syndicat. Tous les regards sont tournés vers les deux prochaines années. Entre lutte pour le respect des droits fondamentaux des journalistes, renforcement des compétences des membres etc, la feuille de route est dense.

Hamdi Abdillahi Rahilie



## QUESTION MAYOTTE :

## Le Comité Maore monte au créneau

*Le Comité Maore a tenu une conférence de presse le 21 avril dernier. Les échanges ont porté sur le naufrage meurtrier d'un kwassa-kwassa intercepté par la police française, et le lancement de l'opération « Kingia » dans l'île comorienne sous administration française. Le Comité demeure mobilisé et vigilant et appelle l'ensemble des forces vives ainsi que la communauté internationale à se tenir au côté du peuple comorien dans la défense de ses « droits imprescriptibles ».*

Le Comité Maore a pris connaissance avec une « profonde indignation » du témoignage de Soidrou Ben Ali, passager d'un kwassa-kwassa intercepté par les forces de police française dans le bras de mer séparant Anjouan et l'île sœur de Mayotte. Les manœuvres brutales et disproportionnées opérées lors de cette interception auraient provoqué le

naufrage de l'embarcation et la mort de plusieurs passagers. Suite à cela, le Comité Maore a tenu à dénoncer et condamner ces agissements. Son président, Mohamed Monjoin, a assuré son soutien à Soidrou Ben Ali et demandé qu'une assistance juridique lui soit accordée. Il a également rappelé les engagements pris par le chef de l'État à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la dernière session, notamment celui de faire toute la lumière sur les exactions dénoncées, y compris par certains médias français. « Le Comité Maore attend du chef de l'État qu'il donne suite à ces engagements par des actes concrets, à la hauteur de la gravité des faits et de la souffrance des victimes et de leurs familles », a-t-il déclaré.

Il a aussi dénoncé le lancement de l'opération « Kingia », qui serait pire que « Wuambushu ». « La police française intervient dès 4 heures du matin pour expulser des familles

de leur domicile pour des questions d'identité. Ces familles sont chez elles à Mayotte. C'est triste et inadmissible », a-t-il martelé. Le Comité attire l'attention de l'opinion nationale et internationale sur cette opération, présentée comme une troisième phase après « Wuambushu » et « Place Nette », avec les mêmes objectifs affichés de lutte contre l'insécurité, l'immigration dite clandestine et l'économie informelle. Selon lui, ces opérations coïncident de manière troublante avec des annonces répétées concernant l'installation de bases militaires à Mayotte. « Cette concomitance soulève des interrogations légitimes : ne s'agit-il pas, sous couvert de maintien de l'ordre, de récupérer des terrains destinés à l'implantation de bases militaires ? Ne s'agit-il pas d'entretenir une psychose sécuritaire afin de vider l'île de sa population civile, déjà confrontée à de graves difficultés d'accès à l'eau potable ? », s'est-il interrogé.

Pour les conférenciers, le gouvernement doit assumer sa responsabilité historique et constitutionnelle : « protéger l'intégrité du territoire comorien, dont l'île de Mayotte fait partie intégrante conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies ; protéger les citoyens contre toutes les formes de violence, de discrimination et garantir leurs droits fondamentaux ; et enfin, trouver les voies et moyens de mettre fin à la présence française à Mayotte par tous les recours diplomatiques, juridiques et internationaux disponibles ».

De son côté, Soidrou Ben Ali a livré son témoignage. « Je suis parti le 14 juillet 2025 à Anjouan pour entrer à Mayotte, pour des raisons de santé concernant mon fils. Mon passage à Mayotte a été un véritable cauchemar. Notre kwassa a été pris pour cible. Nous étions 17 passagers. La police française a détruit l'embarcation. Il y a eu deux morts

dans ce naufrage : un homme et une femme enceinte. Les survivants ont été conduits à l'hôpital, puis en prison. Nous avons passé 17 jours en détention avant d'être pris en charge par un assistant social ». Et de poursuivre « ce dernier nous a demandé si nous voulions de l'argent ou des papiers. Nous avons refusé, demandant simplement un jugement équitable. Lors de l'audience, nous avons posé de nombreuses questions concernant les victimes et notre situation, mais aucune réponse ne nous a été donnée. J'ai porté plainte contre les auteurs et responsables le 2 février, avec presque tous les documents nécessaires. J'ai ensuite été expulsé de Mayotte. On a tenté de me faire signer des documents que j'ai refusés. J'ai été retenu pendant trois jours, privé de contact, jusqu'à céder sous la pression ».

Nassuf Ben Amad

## COOPÉRATION RÉGIONALE :

## Moroni accueille la 15e édition du forum des îles de l'océan Indien

*A quelques jours de l'ouverture de la 15e édition du Forum économique des îles de l'océan Indien, prévu à Moroni du 27 au 29 avril, les organisateurs ont rencontré la presse mardi dernier pour sensibiliser les acteurs économiques sur une rencontre cruciale visant à mutualiser les expertises avec la communauté des affaires de la région, afin de faire émerger des projets communs. Plusieurs délégations sont attendues dans le cadre de cet événement.*

L'ensemble des acteurs économiques du pays est appelé à comprendre que l'organisation du forum économique des îles de l'océan Indien à Moroni est un moyen d'apporter des solutions aux problématiques liées au secteur de l'économie. C'est dans ce contexte que les organisateurs ont placé cette rencontre économique sous le thème de « Renforcer les synergies

régionales ». Lors d'une rencontre avec la presse hier, le ministre de l'économie Moustoifa Hassane Mohamed a parlé d'un forum qui vise à « positionner les Comores comme un acteur économique crédible et dynamique dans l'océan Indien. C'est également un moyen de renforcer la confiance des partenaires et envoyer un message fort de notre potentiel au niveau de la région ».

Conscient des enjeux d'une telle rencontre, Hamidou Mhoma, vice-président de la Nouvelle Opaco a présenté les activités prévues au cours du forum. « Le programme comprend des tables rondes, ateliers et sessions plénières. Dès le premier jour, une présentation sera consacrée à l'attractivité des Comores pour les investisseurs », dit-il. Et de préciser que « les discussions se poursuivront pour mettre en lumière les outils de mise en réseau et d'aide à la décision à disposition des acteurs régionaux ». Il faut égale-



ment rappeler que la tenue de ce forum à Moroni est un défi quant à notre capacité d'accueillir des hautes délégations internationales ou régionales. Les organisateurs insistent sur la nécessité de renforcer les échanges et de mutualiser les expertises pour des projets communs.

Le président de l'Uccia et de Cap Business, Ahmed

Chamssoudine a déclaré : « Les perturbations des chaînes d'approvisionnement énergétiques et la hausse des prix du carburant ont en effet des répercussions directes sur le coût de la vie et l'activité économique dans la région ». Pour dire que ce forum est une opportunité pour réfléchir ensemble sur des solutions aux problèmes liés au sec-

teur économique de nos pays. Cet événement est co-organisé par Cap Business Océan Indien et l'Uccia, en collaboration avec le gouvernement de l'union des Comores avec le soutien de l'Agence française de développement.

Kamal Gamal

*Depuis le 9 mars, le CHN El-maarouf est paralysé par une grève qui ne fait que s'enliser. Les organisations de la société civile ont annoncé l'échec de leur médiation après de multiples rencontres les semaines passées. Mais la pression ne faiblit pas, puisque d'ici le 27 avril, la contestation prendra la forme d'un sit-in devant l'hôpital.*

L'espoir d'une sortie de crise s'est évaporé. Après plus d'un mois de conflit social, le dialogue est désormais rompu entre la direction de l'hôpital et les agents grévistes. Malgré les efforts déployés depuis le 25 mars par la société civile, sous l'égide de la Commission préparatoire du CNJC, le constat est amer car les positions sont irréconciliables. Au cœur du

## CRISE AU CHN EL-MAAROUF :

## Un sit-in prévu le 27 avril devant El-Maarouf

litige : l'alignement des salaires des contractuels et une exigence de transparence dans la gestion financière de l'établissement. Mais le point de rupture semble aujourd'hui purement administratif. Si les grévistes ont accepté un projet de protocole d'accord proposé par les médiateurs, ils exigent en préalable la levée des sanctions disciplinaires prises à leur encontre durant le mouvement. Une condition sine qua non rejetée par la direction le 16 avril dernier.

Pour les médiateurs, cette posture de la direction est incompréhensible. Dans un communiqué publié il y a 3 jours, les organisations de la

société civile dénoncent une « fermeture du dialogue » et s'alarment de la volonté de l'administration de se séparer d'agents expérimentés ayant plus de cinq ans de service. Interrogé, un représentant de la société civile ne cache pas son inquiétude face à l'obstination des autorités : « Nous avons tout fait pour privilégier la voie de la concertation, allant jusqu'à reporter nos manifestations. Malheureusement, nous faisons face à un mur. En refusant de lever les suspensions pour entamer la discussion, la direction prend en otage la santé des Comoriens. On ne peut pas diriger un hôpital de référence

en se séparant de ses forces vives au mépris de l'intérêt des patients. Comprendons que ce blocage n'est pas qu'administratif, il met directement en péril la vie de nos concitoyens qui n'ont plus accès à des soins décents ! »

L'indifférence de l'État interroge aussi. Les médiateurs affirment avoir sollicité à plusieurs reprises le secrétariat général du gouvernement, le cabinet de la Présidence et le Chef de l'État, sans obtenir la moindre réponse à ce jour. Face à ce qu'elles qualifient de « désorganisation qui menace directement la vie des patients », les organisations signataires (CTTC, Femmes

Leaders pour la paix, Rotaract Club de Moroni, Ngo'shawa, Lamha, AfriYan Comoros entre autres) passent à l'offensive. Elles dévoilent des actions citoyennes de mobilisation, notamment un sit-in devant le CHN, suivi d'un grand rassemblement à la Place de l'Indépendance. Plus inquiétant encore pour la stabilité sociale, la société civile appelle à une opération « île morte » dès le début du mois de mai au lendemain du traditionnel défilé du 1er mai, fête du travail.

Hamdi Abdillahi Rahilie



## UNION DES COMORES

.....  
Unité-Solidarité-Développement  
\*\*\*\*\*



Ministère de Transport Maritime et Aérien (MTMA)

Unité de Gestion de Projet (UGP)

**CKM1138-01V – Projet de Transport Maritime Inter-Iles aux Comores (PTMIC)**

**Avis de pré-information concernant un marché de travaux maritimes**

<b>INTITULE</b>	Marché de travaux maritimes nécessaires à la mise en service de la liaison entre Moroni (Grande Comore) et Mutsamudu (Anjouan)
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ministère des Transports Maritime et aérien : Unité de gestion du projet Transport Maritime Inter-îles aux Comores
<b>BAILLEUR</b>	Agence Française de Développement (AFD)
<b>TYPE DE MARCHÉ</b>	Marché de travaux
<b>ALLOTISSEMENT</b>	Non
<b>TYPE DE PROCEDURE</b>	<b>Appel d'offres ouvert national et international</b>
<b>TYPE DE CANDIDATURE</b>	Candidats seuls ou groupements d'entreprises. Les entreprises nationales sont encouragées à se constituer en groupement entre elles ou avec des entreprises régionales ou internationales.
<b>DATE DE PUBLICATION PREVUE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE (DAO)</b>	<b>Debut mai 2026</b>
<b>CRITERE D'ATTRIBUTION</b>	Offre évaluée la moins-disante et conforme aux critères techniques et financières du DAO. Seules sont évaluées les offres des candidats qui disposent des capacités requises et qui ne sont pas exclus en application de l'article 75 du décret 22-085/PR.
<b>CRITERES DE QUALIFICATION PRINCIPAUX</b>	Capacité juridique, technique et financière en adéquation avec les caractéristiques du projet.
<b>DESCRIPTION / CARACTERISTIQUE SUCCINCTES DES PRESTATIONS</b>	Moroni : réhabilitation/équipements du quai passagers, ponton flottant, passerelles, dragage et enlèvement des épaves. Mutsamudu : réhabilitation/équipements du quai et confortement de protection côtière.
<b>VARIANTES</b>	Les variantes ne seront pas autorisées.
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE</b>	Le marché inclura une tranche ferme et des tranches conditionnelles.
<b>MODE DE DEPOT DES OFFRES</b>	Offre à déposer au format papier à l'adresse physique du maître d'ouvrage.
<b>DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS</b>	<b>17 avril 2026</b>
<b>DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	Courriel : coordi.ptmic@gmail.com avec copie à ad.ptmic@gmail.com



## UNION DES COMORES

.....  
Unité-Solidarité-Développement  
\*\*\*\*\*



Ministère de Transport Maritime et Aérien (MTMA)

Unité de Gestion de Projet (UGP)

**CKM1138-01V – Projet de Transport Maritime Inter-Iles aux Comores (PTMIC)**

**Avis de pré-information concernant un marché de travaux sur les gares maritimes**

<b>INTITULE</b>	Marché de travaux sur les gares maritimes de Moroni (Grande Comore) et Mutsamudu (Anjouan) en prévision de la mise en service de la liaison entre Moroni (Grande Comore) et Mutsamudu (Anjouan)
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Ministère des Transports Maritime et Aérien : Unité de gestion du projet Transport Maritime Inter-îles des Comores
<b>BAILLEUR</b>	Agence Française de Développement (AFD)
<b>TYPE DE MARCHÉ</b>	Marché de travaux
<b>ALLOTISSEMENT</b>	Lot n°1 – Moroni (Grande Comore) Lot n°2 – Mutsamudu (Anjouan)
<b>TYPE DE PROCEDURE</b>	<b>Appel d'offres ouvert national</b>
<b>TYPE DE CANDIDATURE</b>	Candidats seuls ou groupements d'entreprises
<b>DATE DE PUBLICATION PREVUE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE (DAO)</b>	<b>Debut mai 2026</b>
<b>CRITERE D'ATTRIBUTION</b>	Offre évaluée la moins-disante et conforme aux critères techniques et financières du DAO. Seules sont évaluées les offres des candidats qui disposent des capacités requises et qui ne sont pas exclus en application de l'article 75 du décret 22-085/PR.
<b>CRITERES DE QUALIFICATION PRINCIPAUX</b>	Capacité juridique, technique et financière en adéquation avec les caractéristiques du projet.
<b>DESCRIPTION / CARACTERISTIQUES SUCCINCTES DES PRESTATIONS</b>	Moroni & Mutsamudu : amélioration des gares maritimes, aménagements terrestres, réseaux, accès/voies, éclairage et équipements associés.
<b>VARIANTES</b>	Les variantes ne seront pas autorisées.
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE</b>	Le marché inclura une tranche ferme et des tranches conditionnelles.
<b>MODE DE DEPOT DES OFFRES</b>	Offre à déposer au format papier à l'adresse physique du maître d'ouvrage.
<b>DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS</b>	<b>17 avril 2026</b>
<b>DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	Courriel : coordi.ptmic@gmail.com avec copie à ad.ptmic@gmail.com

## FIFA-ARENA :

# Double inauguration, pour un même objectif

Dans la journée du 18 avril, le football comorien a connu une nouvelle étape de son développement. L'inauguration des deux mini-pitch à Mbude ya Djuu et Ntsaweni, marque en effet une avancée majeure dans la nouvelle approche de la Fédération de football des Comores, qui met désormais plus l'accent sur le développement du football des jeunes.

Il faut rappeler que parmi les objectifs de la Fédération, est de pouvoir donner aux jeunes comoriens, la possibilité d'avoir une bonne formation de base, mais aussi d'évoluer dans les meilleures conditions possibles, afin de préserver leur intégrité physique », déclarait le président de la FFC, lors son intervention à Mbude ya Djuu. Dans sa présentation du projet, celui qui officiait en tant que maître de cérémonie, a insisté sur la mise en avant des jeunes. « Le projet FIFA Arena, dont nous célébrons aujourd'hui l'aboutissement, s'inscrit dans une vision globale portée par la FIFA, et son président Gianni

Infantino, visant à promouvoir le développement du football à la base, à offrir aux jeunes des infrastructures modernes et accessibles, et à faire du sport un véritable levier d'inclusion sociale, d'éducation et de cohésion.»

Même son de cloche pour le président de la FIFA, Gianni Infantino, qui a fait une intervention remarquée à travers une vidéo projection. « Ces terrains offriront aux enfants un espace sûr pour jouer au football et serviront également de pôle dans le cadre du programme Football for Schools de la FIFA, de développement du football féminin, et des parcours dédiés aux jeunes talents.» Et Infantino de souligner la célérité avec laquelle les dirigeants du football comorien ont exécuté ce projet : « Félicitations au peuple de l'Union des Comores, première nation de la région COSAFA à inaugurer le projet FIFA-Arena, qui prévoit l'installation de 10 mini terrains à travers votre magnifique pays ».

Au cœur de cette initiative se trouve la jeunesse, principale bénéficiaire de ce projet structurant. Ce



mini-pitch n'est pas seulement un terrain de football, il représente un espace d'expression, d'apprentissage et d'espoir pour toute une génération. Il incarne une opportunité de promouvoir les valeurs de discipline, de respect, de solidarité et de dépassement de soi. D'ailleurs, lors

des cérémonies de Ntsaweni et Mbude ya Djuu, la jeunesse a été mise en avant à travers des prises de parole, ou sur l'air de jeu, avec des matchs d'exhibition. Présente lors de deux cérémonies, Kanizat Ibrahim, membre du Conseil de la FIFA, reste une parfaite illustration,

que la femme ne peut pas être cantonnée seulement dans le conformisme des traditions. Comme les garçons, les filles doivent s'investir pleinement pour la construction d'une société égalitaire.

Imtiyaz



## Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

### Direction Générale de la Santé

#### Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

Cellule de Gestion de Projet (CGP)  
N° CKM 1105 01 N & 04 S & 05 T

#### Avis d'Appel d'Offres relatif au Marché d'acquisition, installation et formations des équipements biomédicaux prioritaires (vague 2) pour les hôpitaux cibles

**Date de lancement : 25 Mars 2026**

**Nom du Projet : Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)**

**AOI N° : ODS/2026/002**

1. Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale de l'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût de Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du présent marché Acquisition, Installations et Formations des Equipements Biomédicaux Prioritaires (vague 2) pour les Hôpitaux cibles.

2. Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale de l'Union des Comores sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture, des équipements biomédicaux prioritaires (vague 2) pour les hôpitaux cibles (CHRI Hombo, CHRI Fomboni, HP Domoni, HP Mitsamiouli et HP Foubouni).

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la « Cellule de Gestion du Projet Offre de Soins sis à Route de la Corniche – Direction Générale de la Santé – Moroni - Comores ou par téléphone au (+ 269) 733 23 41 / 343 86 07 ou par email : saiddjaffar@gmail.com / coordinateur.ods@sante.gouv.km avec copie à passationmarches773@gmail.com et prendre connaissance

des Documents d'Appel d'Offres du **lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00 mn et vendredi de 8 h 00 à 13 h 00 (heure de Moroni – Comores).**

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en langue française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus ou le télécharger via le site [www.afd.dgmarket.com](http://www.afd.dgmarket.com).

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard **le mardi 30 avril 2026 à 10 h 00 mn** au siège du Projet sis à Route de la Corniche – Direction Générale de la Santé – Moroni - Comores. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission de l'Offre pour un montant de **six mille cinq cent Euros (6 500 Euros)**.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à Cellule de Gestion du Projet Offre de Soins sis à Route de la Corniche – Direction Générale de la Santé – Moroni - Comores, **le mardi 30 avril 2026 à 10 h 30 mn.**

**8. Les exigences en matière de qualifications sont :**

**a. Éligibilité** (nationalité, conflit d'intérêts, Éligibilité au financement de l'AFD, Entreprise publique)

**b. Antécédents en matière de non-exécution de marché** (Antécédents de non-exécution de marché, Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie de Soumission ou du retrait de l'Offre au cours son délai de validité, Litiges en instance)

**c. Situation et Performance Financières** (Capacité financière (ratio de liquidité  $\geq 1,1$  & ratio d'endettement  $\leq 80\%$ ) ; Chiffre d'affaires annuel moyen sur **les 3 dernières années (2023,2024,2025)  $\geq 200\ 000$  Euros)**)

**d. Expérience** (expérience générale (Avoir un nombre minimum de 2 marchés similaires durant les **5 dernières années (2021 - 2025)**) ; expérience spécifique (Disponibilité, à la date limite de soumission des Offres, d'un service après vente (y compris en formation, en entretien et maintenance) et de pièces de rechange implanté dans le pays de l'Acheteur depuis au moins **6 mois**, pour les Fournitures proposées dans l'Offre))



**UNION DES COMORES**

**Unité – Solidarité – Développement**

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES**

**PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES**

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET**

**Date de publication : le 20 avril 2026**

**Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : le 05 mai 2026 à 14h30 heure locale de Moroni**

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et a l'intention d'affecter une partie de ce fonds à des services de consultant.

En effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) recrute un bureau d'études international, pour l'identification des options pour fixer et ajuster les exigences en matière de recettes et améliorer la structure tarifaire du secteur de l'électricité en union des Comores.

Le consultant sélectionné aura comme missions de :

➤ **Analyser la performance opérationnelle** de SONELEC, faire une analyse des options et élaborer une approche recommandée pour la détermination des ARR pour les services fournis par SONELEC dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement en électricité, ainsi que des procédures et formules pour l'ajustement périodique.

➤ **Proposer un modèle financier** pour le secteur de l'électricité. Sur la base des résultats de la tâche 1, le consultant fournira un modèle financier pour le secteur, qui permettra une planification financière solide reflétant : (i) les ARR identifiés ; (ii) la capacité d'endettement et les instruments/options de financement ; et (iii) les ratios financiers typiques du secteur pour SONELEC.

➤ **Analyser les options de structure** tarifaire, faire une analyse distributive et formuler des recommandations visant à améliorer la structure tarifaire existante et à ajuster périodiquement les tarifs dans chaque catégorie.

➤ **Analyser les options et élaborer** une stratégie recommandée pour la période de transition. Le consultant identifiera une stratégie (« trajectoire ») pour passer progressivement de la situation actuelle à un état « stable », dans lequel une structure tarifaire permettant un recouvrement complet des coûts est appliquée. Cela comprend une feuille de route que le gouvernement/l'autorité de régulation peut mettre en œuvre pour réduire progressivement les contributions financières du gouvernement à la SONELEC et des conseils pour la prochaine révision périodique des tarifs.

La durée de la mission est de 18 semaines, couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant du PAESC : <https://www.paesc-comores.com/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante : [infospaesc@gmail.com](mailto:infospaesc@gmail.com) avec copie : [djaanfaree@yahoo.fr](mailto:djaanfaree@yahoo.fr)

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les cabinets d'étude admissibles (« consultant ») à manifester leurs intérêts à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services demandés.

**Les documents administratifs à fournir sont :**

**Lettre de soumission, acte de groupement, délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente et quitus fiscal de l'année en cours.**

Les critères d'évaluation du cabinet sont les suivantes :

**Expérience et qualifications du cabinet en adéquation de la mission par rapport aux Termes de Référence (TDRs)**

**L'évaluation des manifestations d'intérêt pour établir la présélection:**

La présélection se fonde sur les critères suivants : les activités principales et le nombre d'années d'exercice, l'expérience voulue justifiée par des attestations de bonne exécution, la capacité technique et administrative du cabinet (acte de groupement (cas de groupement), délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année en cours et quitus fiscal de l'année en cours)

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la **section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17**, ainsi la **section VII, paragraphes 7.11 et 7.12** du « **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI)** », « **septième édition, septembre 2025** », ainsi que la langue appliquée est le français dans tous les documents administratifs, les pièces justificatifs, les échanges verbaux et oraux, et les livrables attendus de la mission.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés, la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC)**.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de **08h00 à 17h00, heure locale de Moroni**, au bureau du responsable en passation de marchés.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au **plus tard le 05 mai 2026 à 14h30, heure locale de Moroni**.

Unité de Coordination du Projet PAESC,  
À l'attention de : Monsieur le Coordinateur de l'UCP/PAESC  
Bâtiment du Projet PAESC – Volovolo – Quartier Coulée de lave - Moroni  
Tel : +269 763 10 94  
Mail : [infospaesc@gmail.com](mailto:infospaesc@gmail.com)

**NB : Seul le Consultant qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, sera convié à présenter ses propositions technique et financière aux fins de négociations contractuelles.**

Le Coordinateur

**DJAANFAR ABDOUROIHAMAN**